

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990887 – ASA 39/05/99

Action complémentaire sur l'EXTRA 144/99 (ASA 39/03/99 du 13 octobre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES

THAÏLANDE Au moins 36 personnes emprisonnées sous le coup de condamnations à mort

Londres, le 24 novembre 1999

Une femme et deux hommes ont été exécutés par arme automatique à la prison de haute sécurité de Bangkwang, près de Bangkok, le 23 novembre 1999. La mort de ces trois personnes porte à 16 le nombre de condamnés exécutés depuis le début de l'année, marquant une accélération alarmante du rythme des exécutions par rapport aux trois années précédentes.

Âgée de cinquante-neuf ans et condamnée à mort pour trafic d'héroïne, Samai Pan-intara est apparemment la première femme exécutée en Thaïlande depuis vingt ans. D'après les informations dont dispose Amnesty International, elle est également la première personne à subir un tel sort pour trafic de stupéfiants depuis que les exécutions ont repris en janvier 1996. Prayuth Pholpanthu, trente-huit ans, et Htaho Pauy, ressortissant du Myanmar, avaient été, quant à eux, reconnus coupables de meurtre.

Au moins 36 condamnés à mort risquent d'être incessamment exécutés, ceux-ci ayant épuisé toutes les voies de recours dont ils disposaient. Des responsables thaïlandais auraient déclaré que 40 personnes étaient emprisonnées sous le coup de sentences capitales. Amnesty International craint que d'autres exécutions n'aient été programmées. Les autorités ne divulguent aucune information sur les condamnations à mort et les exécutions prévues.

La multiplication des exécutions en Thaïlande est contraire aux recommandations des Nations unies. Dans une résolution adoptée en avril 1999, la Commission des droits de l'homme a en effet engagé tous les États qui n'ont pas encore aboli la peine de mort à « limiter progressivement le nombre d'infractions qui emportent cette peine », à « instituer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine de mort » et à « rendre publics les renseignements concernant l'application de la peine de mort ». En outre en décembre 1996, le rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires avait de nouveau souligné que « la peine capitale devrait être abolie pour ce qui est des infractions d'ordre économique et des délits liés à la drogue ».

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax / courrier électronique (en anglais ou en français) :

- condamnez l'exécution de Samai Pan-intara, Prayuth Pholpanthu et Htaho Pauy, décédés le 23 novembre 1999 ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait qu'au moins 36 condamnés à mort ayant épuisé toutes leurs voies de recours risquent d'être prochainement exécutés ;
- exhortez les autorités à instaurer immédiatement un moratoire sur toutes les exécutions, à commuer toutes les condamnations à mort prononcées en Thaïlande, et à prendre des mesures afin d'abolir totalement la peine capitale dans la législation thaïlandaise, conformément aux normes internationales et aux recommandations formulées par la Commission des droits de l'homme des Nations unies dans sa dernière résolution en date sur la peine capitale, adoptée en avril 1999.

APPELS À :

Premier ministre :

Prime Minister Chuan Leekpai
Office of the Prime Minister
Government House
Pitsanuloke Road, Dusit
Bangkok 10300, Thaïlande

Télégrammes : Prime Minister, Bangkok, Thaïlande

Fax : 66 2 280 1443

Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

Sanan Kachornprasart
Minister of Interior
Ministry of Interior
Thanon Atsadang
Bangkok 10200, Thaïlande

Télégrammes : Interior Minister, Bangkok, Thaïlande

Fax : 66 2 223 8851

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Journal :

The Editor

The Nation

44 Moo 10, Bangna-Trat Road, K.M. 4.5

Bangna, Phra Khanong

Bangkok 10260, Thaïlande

Fax : 66 2 317 2071

Courriers électroniques : editor@nation.nationgroup.com

Journal :

The Editor

Bangkok Post

136 Na Ranong Road

Off Sunthorn Kosa Road, Klong Toey

Bangkok 10110, Thaïlande

Fax : 66 2 240 3666

Courriers électroniques : postbag@bangkokpost.net

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -